

DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

LE LIVRE NUMÉRIQUE

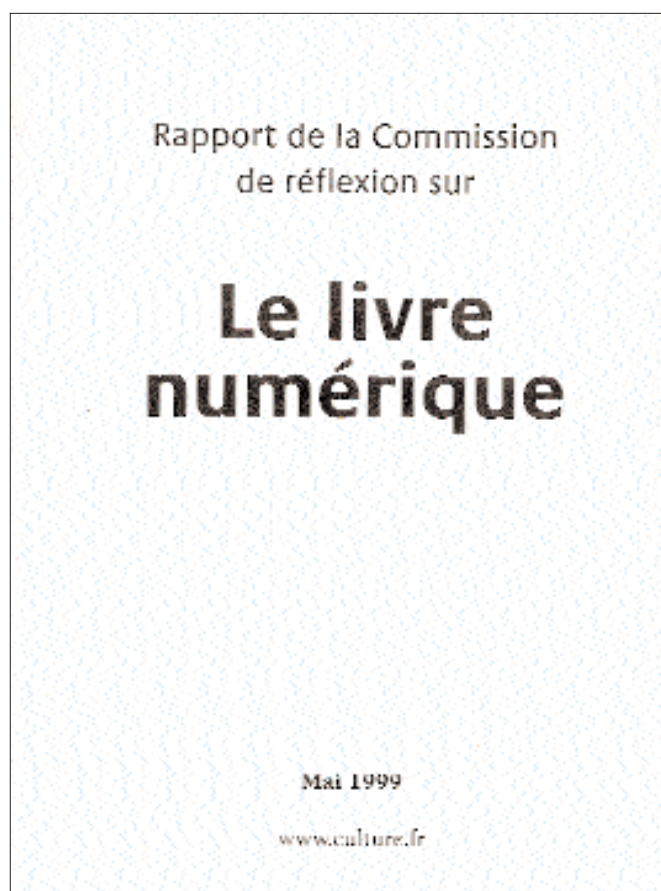
Alain Cordier a remis le 7 juin le rapport de la commission sur le livre numérique que lui avait commandé Catherine Trautmann en septembre 1998. Avec un objectif : identifier les effets du développement d'internet sur le livre et la lecture. Le parti pris du rapport est de proposer une problématique globale pour le livre numérique. Il insiste notamment sur l'importance de développer l'apprentissage d'un nouveau mode de lecture, qu'appelle la numérisation du livre, mais il écarte en revanche l'hypothèse d'une substitution pure et simple du livre imprimé. Il met également l'accent sur trois points-clés : l'importance du travail éditorial ; la reconnaissance de la création (sous ses aspects juridiques et économiques) que suscite le livre numérique et enfin la prise en compte de la « révolution culturelle »

Catherine Trautmann a marqué son intérêt pour la démarche et l'analyse proposées par la commission. Elle a souhaité que ces options fassent l'objet d'un large débat parmi les créateurs, les professionnels, les internautes et l'opinion publique et indiqué que ces discussions prendront la forme d'un forum organisé sur le site du ministère (www.culture.gouv.fr) où le rapport peut être consulté. Le ministère dégagera les enseignements de cette réflexion collective en octobre prochain.

Extraits du rapport Cordier (les intertitres sont de la rédaction)

QU'EST-CE QUE LE LIVRE NUMÉRIQUE ?

Retenir le terme d'édition en ligne, c'est évoquer conjointement la technique de numérisation et celle du réseau internet. De même que l'édition électronique, l'édition en ligne peut se faire conjointement avec une édition papier, mais elle peut être également l'édition d'un texte n'ayant aucun support papier, ni préalable, ni futur. Parler du livre numérique, c'est également prendre en compte l'évolution de la textualité elle-même. On parle d'hypertexte, par opposition au texte linéaire, dès lors que la numérisation permet de naviguer dans un ensemble de textes grâce à des liens créés à cet effet.



LE CARACTÈRE ESSENTIEL DU TRAVAIL D'ÉDITION

On doit chercher non seulement à préserver le travail éditorial mais, bien plus à mettre à profit le numérique pour développer une nouvelle exigence de qualité éditoriale et de nouvelles formes d'édition. Les textes sur un écran d'ordinateur ne sont pas seulement des textes et un écran, mais une nouvelle sorte de textes. La question majeure est alors la sélection à introduire dans le flux d'informations qui circule sur le réseau. L'édition en ligne se heurte à un problème de visibilité et de crédibilité : la masse des informations disponibles risque en effet de noyer l'émission des textes dans un ensemble sans véritable sélection.

La fonction de l'éditeur

Il convient de dire clairement que la fonction d'éditeur, avec ce qu'elle représente de création et d'accompagnement de l'auteur doit être développée, renforcée et transformée dans l'univers numérique. Les liens hypertextes entre différents textes ou sites, font partie de la structure même de ces textes ou sites. En général, ils ont été pensés et voulus par leurs auteurs. Ils ont un sens. Le maillage, l'ensemble des connexions possibles entre les sites, existe potentiellement et prédéterminera la navigation de l'internaute. Dans un environnement marqué par l'inflation de contenus et par l'habitude de zapper en ne stabilisant pas son attention sur la totalité d'une émission, la responsabilité des émetteurs et des transmetteurs de contenus est majeure. Il en va ainsi de l'auteur, de l'éditeur, du bibliothécaire, de libraire, mais également du professeur. Attention à ne pas faire du multimédia une culture « un peu tout, et vite » : tout ne peut pas se limiter à des condensés ou des *abstracts*. Ce qui manquera toujours le plus, ce n'est pas la technique, mais la culture de l'information.

Des adaptations nécessaires

Les perspectives ouvertes par le numérique modifieront nécessairement la nature des produits de l'édition. Un message émis, non seulement doit être de qualité et répondre à une exigence éditoriale, mais doit également être reçu. Le souci de la réception impose aux émetteurs que sont les maisons d'édition d'aller à la rencontre des publics là où ils sont, et de chercher à proposer une offre éditoriale en cohérence avec l'usage recherché. Il convient de souligner que le numérique peut représenter un nouvel espace pour certaines éditions, en renouvelant les équations éditoriales actuelles. Il en va ainsi des livres à faible tirage, en sciences humaines, en sciences dures, en littérature de recherche comme en poésie, dans tout ce que l'on qualifie de micro-édition.

L'OPTION CENTRALE À PRÉSERVER : la rémunération de la création

Le réseau internet traduit l'émergence d'une culture de la gratuité et de la libre mise à disposition de tous, de toute création. (*Pourtant*) l'accessibilité au réseau numérique est payante et est, de fait, aux mains de quelques grands groupes. L'enjeu est de mettre en place une juste rémunération du travail des créateurs, des auteurs et des éditeurs, de telle manière que le contenu ne soit pas exclusivement dépendant des grands opérateurs fournisseurs d'accès. (*Et il faut faire*) attention à ne pas se limiter à faire du réseau un tunnel de publicités, et de sites dont le contenu éditorial ne serait que du « gris », destiné à valoriser les espaces publicitaires.

Un moyen de financement possible

Plusieurs moyens de financement sont possibles pour rémunérer aussi bien le fournisseur d'accès, l'hébergeur que l'éditeur. La consommation par abonnement (*a de nombreux avantages : en matière de*) fidélisation d'un public, de moindre exigence de liquidités pour les entreprises, de gestion du fichier d'abonnés. Ce moyen de financement peut être complété par un équivalent de vente au numéro, d'achat à la carte de telle ou telle émission éditoriale proposé aux particuliers. Enfin, les opérateurs peuvent se tourner vers des annonceurs pour introduire la publicité dans le réseau.

Le « prix unique » : un modèle pour le livre numérique ?

Le prix du téléchargement est aujourd'hui nettement plus faible que le prix de l'édition papier, en général dans un rapport d'un à deux, voire d'un à quatre. (*Mais*) on peut à l'inverse imaginer que le prix du téléchargement soit plus élevé que celui de l'édition papier. En effet, il permet au lecteur de bénéficier de services supplémentaires, tels que liens hypertextes, recherches de données ou annotations diverses.

Il semble donc difficile d'appliquer le principe du prix unique du livre sur les livres téléchargés, c'est-à-dire un prix égal pour l'édition papier et l'édition numérique d'un livre donné.

Propriété intellectuelle : qui est l'auteur ?

C'est en réalité la question de la propriété intellectuelle et, plus précisément, celle de la rémunération de la création qui constitue la question juridique et économique difficile.

La création sur le numérique est de plus en plus souvent le fait de plusieurs personnes. Le concept d'auteur, en tant que propriétaire unique d'une œuvre est ainsi remis en cause. L'utilisation, dans

l'expression virtuelle, de nombreux matériaux, textes, images, sons, et de plusieurs compétences, contribuant chacune au processus de création, rend de plus en plus délicat le partage entre les tâches de création et celles d'exécution. Qui est l'auteur ?

La numérisation du paiement permet de prévoir un versement direct sur le compte de l'auteur ou de l'éditeur. On peut également imaginer un paiement aux auteurs via une société en gestion collective. Il va de soi bien sûr, que tout « péage » doit pouvoir être levé à l'initiative des créateurs.

On peut tout aussi bien considérer que ce souci du financement de la propriété littéraire puisse s'accompagner d'aides de l'Etat à certains créateurs, comme cela se fait en matière d'édition papier ou de cinéma.

En revanche, prendre ce parti de la rémunération de la propriété littéraire ne doit pas conduire à figer l'univers de l'édition, y compris numérique. Il ne peut pas s'agir de bloquer ou de freiner la circulation des œuvres numériques. Toute initiative de médiation institutionnelle mérite d'être soutenue à cet égard, notamment la mise en place d'une concertation sur les droits d'auteur par la création d'un conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

Promouvoir l'engagement des éditeurs tout en évitant toute concentration excessive des fournisseurs d'accès

Défendre ainsi le principe d'une rémunération de la propriété littéraire, c'est vouloir éviter de laisser aux seuls fournisseurs d'accès, aux « distributeurs » du numérique, le rôle décisif de choix des éditions retenues. Financer la création, c'est permettre aux éditeurs d'opter pour une stratégie réellement *pluri-médias*. Il appartient à l'Etat de veiller à une mise en œuvre réelle des régulations juridiques et techniques nécessaires pour combattre toute position monopolistique injustifiée.

COMMISSION SUR LE LIVRE NUMÉRIQUE

Président de la commission : **Alain Cordier**, président du directoire de Bayard presse

La commission était composée de :

Mijo Beccaria
Patrick Bazin
Alain Benech
Jean-Marie Charon
Claude Cherki
Jean Clément
Marc Guillaume
François de Singly

Rapporteurs :

Jean-Guy Boin
Atoine Corman
Patrick Farçat
Guillaume Husson
Bernard Viguière

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DU LIVRE

La question du prix unique du livre...

La dérégulation de la vente des livres sous forme de papier, même en la limitant aux ouvrages vendus par voie électronique, n'est pas souhaitable. En effet, les raisons qui ont conduit en 1981 à mettre en place le prix unique pour le livre valent également pour le commerce électronique. Le principe d'un prix unique devrait également s'appliquer à l'achat des livres électroniques, dans leur fonction de terminal et non pour leur téléchargement.

...et celle de la TVA

Le livre bénéficie en Europe du taux réduit (5,5% en France), mais s'il se présente sous forme numérique, le taux normal de TVA est alors applicable (soit 20,6%). On peut donc observer qu'un même texte connaît une fiscalité différente selon le support. S'il n'est pas choquant que le prix de vente soit différent, il serait nettement plus cohérent, pour ne pas discriminer l'accès à un même contenu selon les supports, dès lors que l'on reste dans un domaine qui ressort de l'industrie culturelle, de ramener tous les produits d'édition au taux réduit de TVA.

Le rôle nouveau des bibliothèques

Le numérique développe des demandes plus importantes en matière d'accès à l'information. Les possibilités d'accès à distance aux fonds numérisés des bibliothèques représentent une chance en termes de démocratisation de la culture et de francophonie. Mais des adaptations sont nécessaires. La numérisation des fonds suppose un travail de normalisation : ce travail est à faire, (*notamment en ce qui concerne*) les instances de validation et de qualification de ce qu'il

UN MODE DE LECTURE ET DE PENSER PROPRE AU NUMÉRIQUE

Le numérique conduit probablement à un changement radical dans le mode même de penser. Avec l'univers en ligne, on n'est plus dans un univers de fixité. Il faut comprendre le texte numérique comme un message soumis à révisions immédiates au gré de l'interactivité entre les lecteurs et les auteurs. Ce n'est pas donc tant la fin du papier qui s'annonce avec le numérique, qu'un univers de fluidité permanente. On passe ainsi du livre objet au livre étendu, du livre monument au livre flux.

L'hypertexte conduira-t-il à une hypolecture ?

Internet peut faire complètement illusion : il ne donne pas accès aux savoirs, il ne délivre aucune connaissance. Il permet simplement d'accéder à une immense bibliothèque. Mais qu'est-ce qui va faire que ces données vont devenir une connaissance personnelle?

En réalité, le numérique impose d'apprendre à apprendre, à mettre en perspective, à structurer. Il ne suffit pas d'aller vite, encore faut-il savoir où l'on va. Lire, c'est bien souvent adopter une lecture lente et méditative. Les auteurs anglo-saxons ont un terme pour décrire cela : *deep reading*, lecture profonde. Or de ce point de vue, l'état actuel des techniques ne permet pas d'imaginer ni même d'envisager une telle lecture sur un écran. Cela revient à dire que l'hypertexte ne doit pas devenir une hypolecture.

Reconnaître ainsi et situer les possibilités offertes par le numérique, revient à réaffirmer l'importance et l'urgence d'une formation de qualité par l'école. Il faut développer l'apprentissage de cette

9 PROPOSITIONS

A l'issue de sa réflexion et de ses consultations, la commission a émis 9 propositions et prolongements possibles :

- >> Rendre « permanente » la réflexion esquissée en organisant un espace d'échanges entre les professionnels, en veillant à y introduire une dimension internationale
- >> Promouvoir une offre de contenu développant les nouvelles formes d'écriture permises par le numérique
- >> Permettre dans le contexte nouveau des technologies numériques une rémunération satisfaisante de la création
- >> Préparer dès aujourd'hui les générations scolarisées à la fréquentation d'ouvrages numériques
- >> Permettre aux espaces de lecture publique de tirer le meilleur parti possible de l'utilisation des nouvelles technologies et développer les facilités d'accès à un fonds numérisé aussi vaste que possible
- >> Permettre au réseau des librairies de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour favoriser la diffusion de la création sous toutes ses formes
- >> Développer les connaissances en matière de nouvelles technologies pour les différents acteurs de la chaîne du livre
- >> Confirmer l'attachement à la pluralité de l'offre éditoriale
- >> Faciliter l'accès aux produits culturels numériques